

Annexe 2 :

Comparaison Articles du Règlement et nouveau PLU : Volets

Règlement AFUL	Nouveau PLU
Article 9.2.274 - Volets	Article UEB 11.5.4 - Volets
<p>D'origine, les volets sont en bois, à battants, lames américaines, de couleurs bien précises. Ils peuvent être remplacés, mais avec un aspect identiques (lames, taille et couleur).</p> <p>Le matériau peut être du bois, du PVC ou de l'aluminium. Les volets seront d'une couleur choisie parmi celles définies dans l'annexe 2.1 du présent document.</p> <p>La couleur des volets sera différente de celle des maisons voisines immédiates. La couleur des ferrures doit être identique à celle des volets pour la partie sur le volet, et de couleur blanche pour la partie du tableau métallique.</p> <p>Les volets roulants blancs sont tolérés à condition que le coffre ne soit pas en saillie, afin de permettre une fermeture normale des volets battants, qui ne doivent pas être déposés.</p>	<p>D'origine, les volets sont en bois, à battants, lames américaines, de couleurs bien précises. <u>Sur une ouverture existante</u>, ils peuvent être remplacés, mais avec un aspect identique (lames, taille).</p> <p>Le matériau peut être en bois, PVC ou aluminium. Ils seront d'une couleur choisie parmi celles définies dans l'annexe 7 du présent règlement.</p> <p>La couleur des ferrures sera identique à celles des volets pour la partie sur le volet, et de couleur blanche pour la partie du tableau métallique.</p> <p>Les volets roulants blancs sont tolérés à condition que le coffre ne soit pas en saillie, afin de permettre une fermeture normale des volets battants, qui ne doivent pas être déposés.</p> <p><u>Sur une ouverture existante modifiée ou une nouvelle ouverture</u> (voir conditions §5.3 Fenêtre et portes fenêtres), si les dimensions de l'ouverture ne permettent pas la pose de volets battants, lames américaines, identiques aux volets existants, les volets roulants blancs sont autorisées à condition que le coffre ne soit pas en saillie.</p> <p>De plus, un volet battant fixe, non opérationnel, sera placé de part et d'autre de la baie pour conserver l'aspect architectural. Ces volets seront identiques à ceux d'origine.</p>

Règlement d'AFUL et PLU : comparaison.

AFUL et PLU : articles identiques ou presque, mais précisions supplémentaires dans PLU, en raison de l'article sur les nouvelles ouvertures autorisées (UEb 11.5.3).

PLU : couleur des volets mentionnée dans Article UEB 11.5.5 = article AFUL.

Précisions nouvelles dans PLU : faux volets obligatoires pour ouvertures modifiées et/ou élargies, trop larges pour volets battants.